



Gérer, recycler et valoriser les déchets

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL du lundi 14 mars 2022

L'An deux mil vingt-deux le lundi 14 mars à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 7 mars 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Deborah BERNARD, Jean-Claude COCHET, Virginie BRINJEAN, Nathalie SEMONSU, Jacqueline MOERMAN, titulaires et Pierre MURON, suppléant.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Pascale PRUNET, Déléguée titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine CAMVS): Aline COUDERC, Yannick PONCE, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre MOUILLOT, Jean-Pierre FOUBERT, Thierry TASD'HOMME (arrivé après le vote pour la signature des marchés pour l'exploitation de l'UVOM), Jean-Bernard BLONDIN, Pierre VASSEUR, Jean-Claude OLIVIERI titulaires et Rosa DE ALMEIDA LACERDA, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires, Christine FLECK, suppléante.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):

Patrice LEGRAND, Sylvain CALDONAZZO, Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, François MORATILLE, Dominique RODRIGUEZ, Laurence BARBAUX, titulaires, Stéphane BONNEL, suppléant.

Pouvoirs :

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de M. Meudec à Mme Bernard (CCBRC)
- de M. Saoût à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de Mme Haller à M. Olivier (CAPVM)
- de M. Oursel à M. Vasseur (CAPVM)
- de M. Salmon à M. Vordonis (CCPB)
- de Mme Mirat à M. Legrand (CCVB)
- de Cocquelet à M. Chaumont (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) : Bruno Remond, Xavier Mauborgne (excusé), Cédric Leseine, Thomas Berthon, Loïc Le Dieu de Ville, (excusé), Alain Brucher, Jérôme Rapillard, Gilles Groslevin, Eric Piot.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB): Franck Grasseler, Joël Bigot (excusé), Christophe Couloumy (excusé).

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : François Warmez, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) : André Lefrançois (excusé), Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) : Yamina Amara, Gladys Celanie.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Grégoire Cordesse, Marie-Paule Devauchelle, Christian Tiennot (excusé).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard, David Vicente (excusé), Thierry Herry, Claudine Bouzonie, Eddy Bapelle, Nathaïe Robaëys (excusée), Hugues Marcelot, Michèle Benech, Arnaud Fabre, Ludovic Pouillot, Philippe Louise Dit Mauger, Maurice Blanchard (excusé).

Le quorum atteint, l'organe délibérant peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance: Jean-Paul Bonvoisin

Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 février 2022: le compte-rendu de la réunion du 7 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

==-----

1. Affaires générales :**1.1 – Renouvellement Marchés pour l'exploitation de l'UVOM – Signature des marchés :**

Le marché d'exploitation de l'UVOM actuellement en cours arrivera à terme le 31 mars 2022. En vue de son renouvellement un appel à concurrence a été lancée sous la forme d'une procédure ouverte avec l'allotissement suivant :

- Lot 1 : Exploitation en quai de transfert
- Lot 2 : Prestation de transport de déchets
- Lot 3 : Prestation de traitement de déchets.

Chacun des lots est réparti en une tranche ferme de 12 mois et deux tranches optionnelles permettant chacune de prolonger la durée de la prestation de 3 mois.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 février , au regard du rapport d'analyse, a choisi d'attribuer les lots N° 1 et N° 3 à Génériss et le lot N° 2 à Ourry.

La parole est donnée à Monsieur Gautier qui présente le résultat de l'analyse des offres et la décision de la Commission d'Appel d'Offres qu'il préside.

La présentation terminée, Monsieur Leroy demande ce que le SIETOM a fait dans le cadre de ce marché pour permettre de limiter le recours à l'enfouissement et ainsi limiter l'impact de la T.G.A.P.

Monsieur Gautier répond que des garde fous ont été inscrits dans le cahier des charges, notamment pour induire des proportions favorables à l'incinération plutôt qu'à l'enfouissement et pour s'assurer que le titulaire respecte ces proportions.

La Directrice du syndicat rappelle que le code des marchés publics empêche le SIETOM d'exiger uniquement le traitement par incinération, mais confirme les dires de Mr Gautier en précisant qu'une clause a été ajoutée pour pouvoir pénaliser le prestataire en cas de non-respect des proportions établies, et ainsi récupérer l'éventuel surcoût financier lié à l'application de la T.G.A.P.

Monsieur Oumari, invoquant l'impact néfaste de l'enfouissement comme de l'incinération pour la planète, demande quels sont les moyens de contrôle pour le SIETOM. Il est répondu que le prestataire doit remettre des documents obligatoires qui permettent de suivre la traçabilité du traitement des déchets.

Le Président prend la parole après Mr Oumari pour souligner ses propos relatifs à la protection de l'environnement et en profite pour saluer la démarche « Zéro Déchets » portée par la commune de Pontault-Combault. Il invite Madame Phongpripa, élue de la commune à présenter le projet. Elle rappelle donc la nécessité de réduire les déchets et informe l'assemblée sur ce projet lancé avec 25 familles sur six mois. Elle explique que pour les accompagner, différents ateliers sont organisés pour leur apprendre à réduire leurs déchets. Enfin, elle précise que le SIETOM soutient cette initiative.

Monsieur Foubert demande pourquoi Générès est le seul candidat à avoir répondu aux lots 1 et 3. Il est répondu que, peut-être que la combinaison de la durée courte du marché ajoutée à un site sinistré par un incendie et exploité depuis plusieurs années par un même exploitant n'a pas attiré d'autres candidats.

Le Président ajoute que ce secteur d'activité est restreint ; la nature même de la prestation fait appel à des prestataires territorialement compétents dont l'intervention s'exerce souvent sur des territoires définis.

Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un représentant dûment habilité à signer les marchés publics susvisés, leurs annexes et tous documents liés

- **DONNE** tout pouvoir au Président ou un représentant dûment habilité pour assurer le suivi et l'exécution de ces marchés

- **DIT** que les dépenses et recettes relatives à la mise en œuvre de ces marchés publics seront imputées sur le budget du SIETOM.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.2 – Suppression de la collecte des déchets verts en porte-à-porte:

Evoqué lors de la précédente séance dans le cadre de l'optimisation des dépenses de fonctionnement et donc de la maîtrise des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers, la suppression de la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte figure parmi les leviers principaux d'amélioration des performances.

En effet, la caractérisation des ordures ménagères réalisée par un Bureau d'Etudes en 2021 a révélé que 20 % des ordures ménagères (OM) sont des déchets verts. Sur le territoire syndical cela représente 9 200 tonnes qui sont, collectées, transportées, traitées puis taxées (TGAP), coût estimé pour 2022 à 2 000 000 €.

Pour mémoire, l'apport de déchets verts était utile au process de compostage de l'UVOM, aujourd'hui ce besoin particulier a disparu avec l'incendie de l'usine. Ainsi, la collecte des déchets verts, se trouve être à contre sens total avec les mesures environnementales et de prévention que le SIETOM doit porter.

D'autres alternatives seront communiquées aux usagers afin de les aider à mieux gérer leurs déchets de jardin.

Le Président poursuit en précisant que cette suppression est une des pistes pouvant conduire à maîtriser la taxe sur les déchets ménagers (TEOM) et que d'autres solutions existent pour éliminer ses résidus végétaux, telles que le mulching, le compostage, le dépôt en déchetterie, etc. Il précise que le mulching est une technique qui oblige à tondre régulièrement et ne nécessite pas une tondeuse adaptée parce que tous les modèles récents le permettent.

La Directrice du SIETOM rappelle les obligations réglementaires, notamment la loi AGECE qui prévoit une réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030.

Le Président rappelle également son alerte lors des précédentes réunions relatives à l'augmentation de la T.G.A.P., de l'inflation du prix des contrats de services et du changement à venir : la tarification incitative.

Madame la Directrice rassure l'assemblée en expliquant que cette décision sera expliquée aux usagers pour mieux être comprise. Les enjeux écologiques et économiques seront explicités.

Monsieur le Président explique qu'après échanges avec les vice-Présidents lors de la dernière réunion du Bureau, il a bien entendu les inquiétudes relatives au délai et la nécessité de laisser un délai raisonnable pour la communication, il a donc proposé la suppression de la collecte des déchets verts à compter du 2 mai.

Monsieur Becquart est d'accord sur les arguments avancés et sur le fond mais il trouve la modification de cette collecte au 2 mai trop rapide et craint que les Pontellois ne soient pas prêts. Il ajoute que sur la commune de Pontault-Combault, les habitants s'adaptent difficilement aux changements.

La parole est donnée à Monsieur Benoit qui confirme que la date du 2 mai est plus raisonnable pour la communication.

Il ajoute qu'il ne faut pas oublier que d'autres changements sont à venir (extension de consignes de tri, tarification incitative ...).

La parole est ensuite donnée à Monsieur Gautier qui revient sur l'incidence financière de la T.G.A.P. et la particularité de la gestion de l'UVOM avant son incendie.

Il ajoute qu'il est rare de retrouver 20 % des déchets verts dans les ordures ménagères sur le plan national et confirme que c'est un non-sens. Le syndicat doit se conformer à l'obligation réglementaire de réduction des déchets sous peine d'être pénalisé.

Il confirme que la communication est très importante pour partager les motifs de ce changement avec la population.

Monsieur le Président reprend la parole pour expliquer que la date choisie du 2 mai est une question de saisonnalité. C'est la période des tontes de jardin.

Madame Phongprix demande si le Président connaît le « no-mow-may ». Il s'agit du défi « Mai sans tondeuse » pour encourager la biodiversité.

Monsieur Poupinot répond qu'il s'agit d'une stratégie différente qui est incompatible avec celle du mulching. Il ajoute qu'il faudra bien expliquer aux habitants toutes les autres solutions.

La parole est donnée à Monsieur Bord. Il entend les raisons louables de cette suppression mais s'oppose à la date de mise en œuvre du 2 mai qu'il juge inacceptable. Il explique que les Pontellois ont connu en peu de temps plusieurs changements (diminution de la fréquence de collecte, fermeture de la déchetterie 2 jours par semaine).

Il dit que cela fait un an et demi que la fréquence de collecte des ordures ménagères est passée de 3 à 2 passages par semaine et qu'il arrive que des Pontellois s'en plaignent encore. Il juge cette nouvelle modification trop rapprochée des changements antérieurs.

De plus dit-il, l'argument de la période de tonte est un mauvais argument, notamment au regard du délai. Il ajoute qu'on est quand même là au service de la population. Enfin, Mr Bord précise que l'application de cette

décision ne peut se faire de la même façon dans une grande commune ou dans une petite commune où il estime que c'est plus facile à gérer.

S'en est suivie la discussion sur le mulching et l'investissement lié au kit de mulching ou à l'achat d'une nouvelle tondeuse qui n'est pas forcément accessible à tous.

Monsieur le Président reprend la parole. Il dit qu'il ne fait pas de différence entre les petites et les grosses communes et que la surface d'un terrain peut être identique sur une petite commune comme sur une grande. Il est confiant et pense que ça va fonctionner sur l'ensemble du syndicat même si quelques usagers auront des difficultés à s'adapter. Le Président ajoute qu'il ne peut pas proposer des actions uniquement à travers le prisme de la commune de Pontault-Combault et que c'est son rôle que de faire une proposition qui sert l'ensemble du territoire.

Monsieur Chavance à la lecture de l'ordre du jour de cette réunion et absent au dernier comité syndical du 7 février au cours duquel la question des déchets verts a été discutée, s'est demandé quoi faire alors de ces déchets verts. Il a cherché des réponses sur le site internet du SIETOM et a lu que dans les objectifs du PLPDMA étaient inscrits le recours à un broyeur et le renforcement du compostage. Qu'en est-il aujourd'hui demande-t-il.

Il est répondu qu'un broyeur est prévu sur la nouvelle déchetterie de Pontault-Combault, après les travaux de construction.

En ce qui concerne le compostage, des sessions régulières sont organisées afin d'atteindre les objectifs de dotations des foyers en composteur.

Monsieur Oumari trouve également aberrant de mettre les déchets verts dans les ordures ménagères et dit qu'en tant que service public, on a un devoir d'accompagnement et de sensibilisation des citoyens.

Monsieur Poupinot demande s'il ne peut pas être envisagé une collecte séparée des déchets verts.

Monsieur Vasseur rejoint les propos de Monsieur Bord sur le délai.

Monsieur le Président invite les élus à proposer un délai.

Monsieur Moratille comprend les problèmes des grandes communes et propose une collecte séparée des déchets verts pour les grosses communes et de trouver autre chose pour les plus petites. Il ajoute qu'il n'est pas d'accord sur l'équipement des tondeuses pour le mulching.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que cette suppression de collecte permettra de faire des économies tant pour le syndicat que pour les usagers. Car, au-delà de la motivation écologique, les usagers ne veulent pas payer plus cher de TEOM.

Monsieur Foubert est d'accord pour informer les habitants sur les solutions alternatives et suggère une collecte des branchages la première année.

La directrice répond que les 9 200 tonnes caractérisées sont pour la majeure partie composées de tontes, le branchage est peu significatif.

Elle poursuit en précisant que les organismes de prévention compétents, à commencer par l'ADEME, précisent que la collecte des déchets verts est à bannir sauf dans le cas d'installations de traitement nécessitant un apport en déchets verts.

Monsieur le Président parle ensuite de la collecte des « encombrants » en porte-à-porte, question qui sera aussi à soulever car la loi nous y contraindra, annonce-t-il.

Sur la question du délai, Monsieur Bord dit qu'un mois est insuffisant pour informer et sensibiliser la population et propose de remettre cette mise en place à une date après l'été, au 1^{er} octobre.

M. Bord ajoute que faire coïncider la date de la mise en place des extensions de consignes de tri avec celle de la suppression la collecte des déchets verts en porte-à-porte aurait plus de sens, et permettrait d'annoncer la suppression en même temps qu'une autre nouvelle plus positive, tout en justifiant l'équilibre économique.

La Directrice répond qu'il serait difficile de justifier un équilibre entre ces 2 changements car les dépenses sont indépendantes et incomparables. Elle précise d'autre part que la communication sur les extensions de consignes de tri doit être faite sans autre communication pour bien fonctionner. En effet, il s'agit non

seulement d'élargir les déchets à mettre dans la poubelle jaune, mais aussi de relancer et améliorer le geste de tri, facilité par les ECT. Par ailleurs, cette communication est très cadrée par CITEO.

Monsieur Moratille cite pour exemple de solution pour aider les usagers, la mise en place par la commune de Liverdy d'une benne pour la collecte de sapin sur son territoire.

Monsieur Benoit cite son propre exemple : l'entretien de son terrain produit une quantité trop importante de déchets végétaux pour être emmenée en déchetterie, il fait donc appel à un professionnel.

Pour ce qui est du délai, cela laisse 1 mois et demi pour organiser les déchetteries, c'est faisable.

Du point de vue planning, il pense que modifier trop de choses en même temps n'est pas une bonne méthode pour les habitants.

Monsieur le Président propose éventuellement, si la suppression était décalée après la saison, de procéder pas à pas en commençant par réduire à 2 le nombre de sacs de déchets verts à présenter à la collecte en porte-à-porte.

Monsieur Foubert intervient pour dire qu'il faut apprendre aux gens à réduire leurs déchets. Il estime que quels que soient les changements annoncés, la moitié des habitants de sa commune ne comprend de toute façon pas de quoi il s'agit, et donc qu'on peut communiquer sur les 2 changements en même temps.

La parole est donnée à Monsieur Leroy qui réagit à la proposition faite par le Président de réduire le nombre de sacs. Il dit ne pas comprendre ce débat, que les gens savent s'organiser et que pour sa part, il a enquêté auprès de sa commune sur la question de supprimer cette collecte et il n'a observé aucune levée de bouclier. Il ajoute que, dans les cas particuliers, des actions de solidarité peuvent être organisées et qu'il faut faire confiance aux gens. Il exprime encore une fois son incompréhension sur le débat en estimant qu'il s'agit d'un d'un débat d'un autre temps. Enfin, il finit par dire qu'il ne pense pas adapté de cumuler les informations sur les ECT et les déchets verts.

Monsieur le Président partage la réflexion de Monsieur Leroy. S'il entend les différentes observations, il dit être pleinement d'accord avec Monsieur Leroy quand il dit qu'il s'agit d'un débat d'un autre temps. Il précise en effet que cette décision va dans le sens de l'histoire. Oui, dit-il, il va falloir demander aux gens de faire des efforts et aux élus de faire preuve de courage.

Monsieur Gautier prend la parole pour dire que si la date d'octobre est choisie, en tant qu' élu, il faudra s'approprier ces notions de réduction de déchets. Il faut qu'au SIETOM, les délégués soient les porteurs de ces questions pour savoir les essayer. Le SIETOM outillera les délégués pour cette sensibilisation.

Monsieur Benoit prend à son tour la parole pour revenir sur les arguments fondamentaux de cette décision, et ajouter que la date d'octobre lui paraît trop éloignée, car elle correspondait à la fin de la saison des tontes, et donc n'aurait pas d'impact. Il répète qu'après échange avec le conseil municipal de sa commune, ils ont aussi évoqué la notion du délai, et ont demandé d'envisager un délai au 15 mai et que la date du 2 mai était un compromis acceptable. Enfin, il ajoute que la communication ne suffit pas, il faut des décisions et de l'action.

Monsieur Tabuy revient sur la spécificité des communes pour dire qu'elle compte. Il répète que Pontault-Combault a subi beaucoup de changements en peu de temps, d'où la demande d'un délai plus long car les usagers assimilent difficilement.

Après tous ces échanges, le Président interroge l'assemblée pour une mise en place de la suppression de la collecte des déchets verts en porte à porte à partir du 1^{er} juin, pour pouvoir mettre en place une communication massive et adaptée.

Il rappelle que la campagne de caractérisation de 2021 l'a alerté non seulement sur la quantité très importante de déchets verts contenus dans les ordures ménagères mais aussi sur ce que ça coûte et que nous savons que les contribuables ne veulent pas que leur taxe augmente.

Monsieur Cantarel ajoute qu'il n'a pas d'avis précis sur le délai, mais qu'il pense qu'il est important de décorréliser les communications sur les déchets verts et les extensions de consignes de tri.

Sur proposition du Président
Après délibéré,

*Le Comité Syndical décide de **SUPPRIMER** la collecte des déchets verts sur le territoire du syndicat à compter du 1^{er} juin 2022.*

- Voix contre : 17 : Madame De Almeida Lacerda, Messieurs Bord, Becquart, Oumari, Foubert, Tasd'homme, Tabuy, Vasseur, Oursel (pouvoir à M. Vasseur), Olivieri, Mesdames Haller (pouvoir à M. Olivieri), Barbaux, Brinjean et Messieurs Chavance, Robert, Mosny, Métivier.

- Voix pour : 41

Délibération adoptée à la majorité.

2. Communication :

2.1 – Recours au service civique :

Aux termes de l'article L. 120-1 du code du service national, « le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée. »

En tant que collectivité territoriale, le SIETOM peut demander un agrément pour accueillir de jeunes volontaires et leur proposer une mission en lien avec l'environnement, qui entre dans les 10 grands domaines prioritaires sur le plan national.

L'engagement du SIETOM dans l'extension des consignes de tri à partir du 3 octobre prochain nécessitera dès le mois de septembre un déploiement important de la communication auprès des habitants. C'est à ce titre, qu'il a été envisagé de renforcer l'équipe de communication de proximité par l'accueil de jeunes volontaires. Ce recours pourrait à l'avenir être déployé dans le cadre d'autres projets d'envergure du syndicat.

- Contexte : communication liée à l'extension des consignes de tri en octobre 2022
- Nombre de volontaires : 2
- Durée de l'engagement : 6 mois
- Coût collectivité : prestation mensuelle de 107,58 € /mois (indemnité de 473,04 € versée directement au volontaire par l'état)

Démarches SIETOM :

- Demande d'agrément
- Sélection des volontaires
- Organisation du tutorat
- Mise en œuvre de la Formation Civique et citoyenne (FCC) dont la formation aux premiers secours (PSC1)

Sur proposition du Président,

*Le Comité Syndical **VALIDE** l'accueil des personnes volontaires et autorise le Président à effectuer toutes les démarches en lien avec cet accueil.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.2 – Point communication :

2 – COMMUNICATION

Communication « collecte encombrants »

Sur rendez-vous à Pontault

RDV planifiés Janvier et février	155
RDV comportant des meubles	+ de 90 %

En porte-à-porte sur les 38 autres communes

Optimisation → Communication lors de tous les contacts téléphoniques et sur l'ensemble des supports :



Le saviez-vous ?

- Encombrants collectés → Enfouissement de 90 % des déchets
- Apport en déchetterie → Valorisation de + de 70 % des déchets



2 – COMMUNICATION

Communication « nouveaux voisins » dès le mois d'avril 2022



2 – COMMUNICATION

Outils de communication début 2022

Sessions compostage



Communication encombrants Evry -Grégy



2 – COMMUNICATION

Outils de communication début 2022

Sessions compostage



Réouverture déchetterie Ozoir



Panneaux bennes Pontault



2 – COMMUNICATION

Communication encombrants Résidence Ozoir



2 – COMMUNICATION

SIETOM Infos mai 2022

COPIL COM fin mars début avril
Prévision de distribution du 9 au 20 mai
→ Communication journée portes-ouvertes 21 mai

Nouveau marché d'outils de communication en préparation

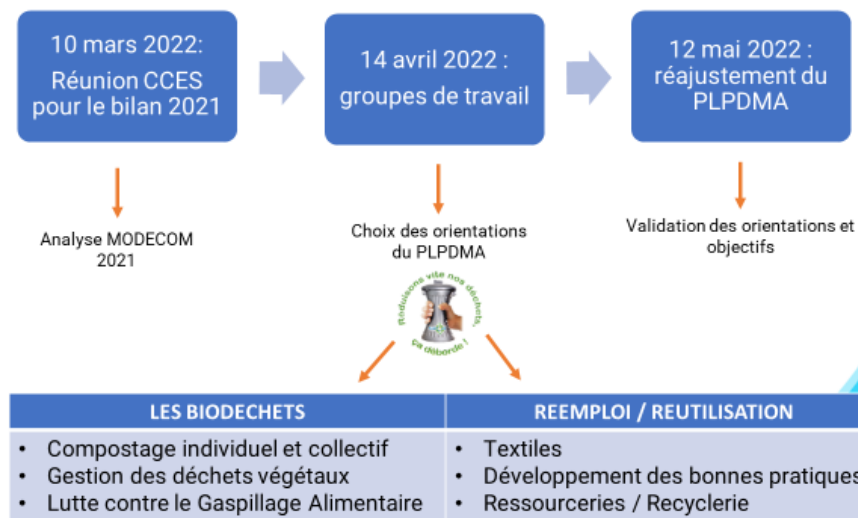
- Composition : 2 lots

- * Lot 1 (impression papier) : 28 outils + outils nécessaires à la campagne de communication pour l'extension des consignes de tri
- * Lot 2 (signalétique) : 14 outils



2 – COMMUNICATION

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



2 – COMMUNICATION

Sessions compostage

DATE DE REUNION	TYPE OPERATION	PLACES
05/02/2022 (distanciel)	SIETOM	50
05/02/2022 (distanciel)	Foyers Zéro Déchet Pontault	25
12/03	Pontault-Combault	60
16/03 (distanciel)	Ozoir-la-Ferrière	50
19/03	SIETOM	50
26/03	Chevry-Cossigny	30
16/04	Gretz-Armainvilliers	30

OBJECTIFS 2022	
Composteurs à distribuer	% de maisons équipées depuis 2009
807	15,9%



2 – COMMUNICATION

Communication de proximité - Sectorisation du territoire

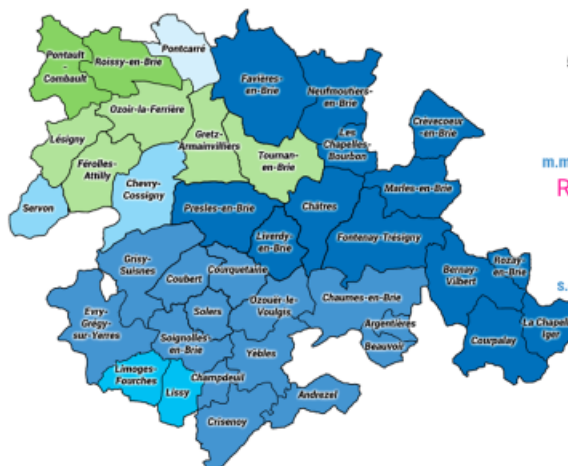
Une équipe de communicants par secteur

7 communes
2 intercommunalités
41 314 foyers

Laurent Riellan
06 18 03 37 91
l.riellan@sietom77.com

Justine Jacquemet
06 69 10 66 65
j.jacquemet@sietom77.com

Coordination du secteur :
Grégory Demailly
06 18 03 51 92
g.demailly@sietom77.com



32 communes
5 intercommunalités
19 945 foyers

Mike Maupoux
06 19 37 34 01
m.maupoux@sietom77.com

Recrutement

Coordination du secteur :
Sabrina Canitrot
06 66 41 96 53
s.canitrot@sietom77.com

Février 2022

2 – COMMUNICATION

Bilan d'activité janvier février 2022

	Erreurs de tri (CS)	Erreurs (OM) Pontault	Nouvelles dotations commerces collectifs	Etat des lieux locaux poubelles	Avis Permis de construire	Caractérisations gisement collecte sélective
CAPVM CCPB	372	99	2	38	3	Habitat individuel Pontault 15 %
CCBRC CAMVS CCOB CCVB CAMG	251	-	7	19	2	Habitats individuel et collectif Fontenay 11 %
	623	99	9	57	5	




2 – COMMUNICATION

Animations scolaires février 2022

ANIMATIONS compostage	ANIMATIONS Tri et Environnement
Ozoir (école primaire Gruet) Andrezel (école primaire) Presles (2) (école maternelle) Marles-en-Brie (école primaire)	Ozoir (2) (école primaire Gruet)

Animations à venir

ANIMATIONS SCOLAIRES	ANIMATIONS GRAND PUBLIC
12 sensibilisations du 11 mars au 9 avril → 6 sur la thématique compostage (3 A. Frank Ozoir + 1 La Pierrerie Roissy + 1 Marles + 1 Les oursons ALSH Fontenay) → 6 sur la thématique Tri et Environnement (2 J. Ferry Fontenay + 2 Gruet et 1 A. Frank Ozoir + 1 J. Verne Roissy)	3 animations : 1 et 2 avril Ozoir la Ferrière 28 mars au 09 avril Quinzaine du Compost 17 avril Gretz-Armainvilliers



Avant de lever la séance, Monsieur le Président annonce qu'il se tient à la disposition des communes pour toute réunion publique qu'elles pourraient souhaiter.

La date de la prochaine réunion du Comité syndical est prévue le 4 avril 2022.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 h 50.